

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

-----

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

## REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°35/2025

**Objet : permission d'occupation du domaine public**

## LE MAIRE

**Vu** la demande de l'entreprise Julien CHAPPAZ TP (74370 CHARVONNEX) pour des travaux de voirie et réseaux divers au Chef-lieu ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

## ARRETE

**Article 1**

L'entreprise Julien CHAPPAZ TP est autorisée à occuper le parking communal situé au Sud-Est de la mairie.

**Article 2**

La présente autorisation est valable à compter du démarrage des travaux (date de l'ordre de service n°01) et pour toute la durée du chantier.

**Article 3**

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

**Article 4**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Affiché le  
Notifié le  
Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 23/09/2025

Le Maire,



Jean-François GIMBERT